

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD ALPHA EURO SRI

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010830240 - R

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions de pays de la zone euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : Pour réaliser cet objectif de gestion, la stratégie mise en œuvre repose sur :
- Une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité ;
- l'identification des entreprises présentant la meilleure dynamique de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 30-50 titres à l'intérieur de la zone euro, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi :
- en actions négociées sur les marchés de l'Union Européenne à hauteur de 90% minimum de l'actif net, dont 80% minimum sont négociées sur les marchés de la zone euro ;
- en actions négociées hors de marchés de l'Union Européenne à hauteur de 10% maximum de l'actif net ;
- en actions de petites capitalisations à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des OPCVM monétaires de droit français et/ou dans des FIA de droit français ou étranger respectant les quatre critères de l'article R214-13 du Comofi (y compris les OPC gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement SFDR".

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note est fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant.

L'univers de départ de Lazard Alpha Euro SRI est réparti en 3 zones de notation :
• 80% des sociétés de la zone Euro
• 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro
• 10% de sociétés de petites capitalisations

La note ESG de l'univers de départ est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur chaque zone (Euro, Europe ex-euro et petites capitalisations).

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

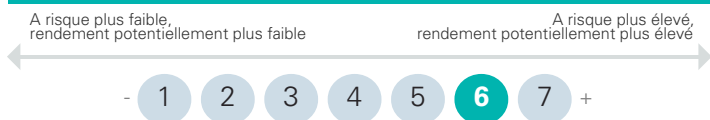
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de la Sicav dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	2,22%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance annuelle au-dessus de l'indicateur de référence
---------------------------	--

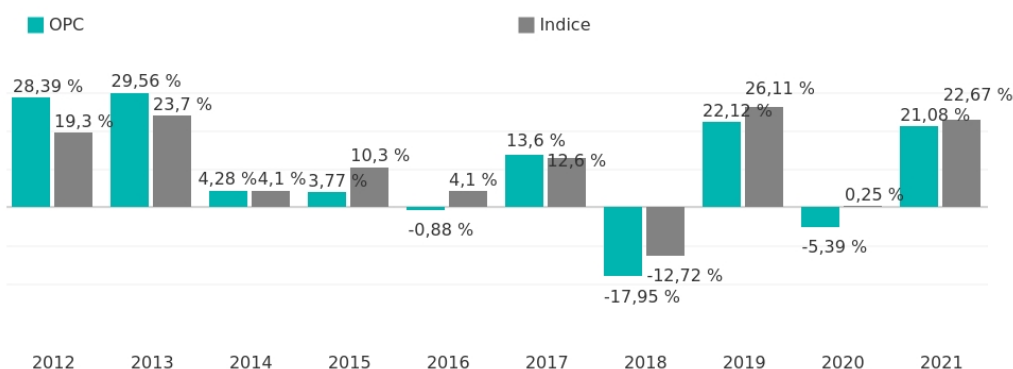
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice : 0%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 22/12/2009

Devise : EUR

Indicateur de référence :

Eurostoxx
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France et de RBC Investor Services Bank S.A. - 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg – pour les investisseurs Luxembourgeois.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/06/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.